



FESTIVAL PAROLES DE PLANTES 2019

DOSSIER D'INSCRIPTION

11 ET 12 MAI 2019

Ne pas jeter sur la voie publique



Fiche d'inscription

A RETOURNER, RENSEIGNÉE ET SIGNÉE, AVANT LE
4 MARS 2019 À :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 MORIN
1, RUE ROBERT LEGRAVEREND
TÉL. : 01 64 03 25 80
PAROLESDEPLANTES@GMAIL.COM / OU
COMMUNICATION.CULTURE@CC2M.FR

Informations générales

Intitulé du stand tel que vous souhaitez le voir inscrit
dans le programme :

.....

Nom de l'entreprise, organisme... :

.....

Nom du responsable :

.....

Nom du responsable du stand, si différent :

.....

Courriel :

Site Internet :

Adresse :

.....

.....

Téléphone fixe :.....

Portable :.....

Adresse et police d'assurance :

.....

ANIMATION (dégustation, démonstration...)

OUI

NON

Si oui, veuillez détailler votre proposition :

.....

.....

.....

Fiche technique

STAND :

4m x 3m = 30€

4m x 4m = 35€

Veillez nous contacter si vous avez besoin d'un stand plus grand. Nous pouvons également vous faire parvenir des contacts afin de bénéficier d'un barnum pour l'événement.

Règlement uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public

Merci de bien vouloir apposer votre n° de carte nationale d'identité au dos du chèque

Pour décharger votre matériel et aménager votre stand dans les meilleures conditions, veuillez annoncer votre heure prévue d'arrivée :

	10h - 12h	12h - 14 h	14h - 16h	16h - 18h
Vendredi 10 mai				

Samedi 11 mai	Uniquement de 8h à 9h30 Pour les denrées périssables Indiquez votre heure d'arrivée :.....
----------------------	--

RENSEIGNEMENT DES VÉHICULES

	Nombre	Immatriculation(s)
Voiture		
Camionnette		
Camion		
Remorque		

MATÉRIEL DE PRÊT

Nous mettons à votre disposition :

- 2 tables rectangulaires ainsi que 2 chaises

Signalez vos contraintes particulières :

.....
.....
.....

Précisez le matériel que vous apporterez :

.....
.....
.....

BADGES : Nombre de badges :.....

Date :...../...../.....

Signature et Cachet

Précédé de la mention « lu et approuvé »



INFORMATIONS PRATIQUES

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- La Communauté de Communes des 2 Morin étudiera les dossiers de candidature des pépiniéristes, arboriculteurs, horticulteurs, paysagistes, fleuristes, ainsi que les artisans, producteurs de produits locaux et restaurateurs (préalablement sollicités pour l'événement) s'ils répondent aux caractéristiques de la manifestation, centrée sur le jardinage au naturel, l'art de vivre et les savoirs faire locaux. L'exposant s'engage à respecter les principes du Festival Paroles de Plantes. Cet événement se veut pédagogique, convivial et ouvert au plus grand nombre. Les exposants seront sélectionnés en fonction de la complémentarité entre eux et de la qualité des biens et des services proposés. Les exposants peuvent proposer une animation à titre gratuit. Les animations devront répondre à l'esprit de la manifestation et être communiquées au moment de l'inscription.
- En s'inscrivant, les exposants s'engagent à rester sur place durant les 2 jours de l'événement.
- En cas de conditions climatiques défavorables, ou pour tout autre cas de force majeure, le comité organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter cette manifestation et ce, à sa libre appréciation, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.
- En dehors de l'annulation de l'événement par cas de force majeure, il ne sera procédé à aucun remboursement d'inscription.
- La Communauté de Communes des 2 Morin est assurée en tant qu'organisateur du Festival Paroles de Plantes, édition 2019. Néanmoins, elle décline toute responsabilité en cas de défaillance. Il est rappelé par ailleurs que les exposants participent à l'événement sous leur propre responsabilité civile.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est à retourner complété et signé impérativement avant le 4 mars 2019 à l'adresse suivante : Communauté de Communes des 2 Morin – 1, Rue Robert Legraverend 77320 La Ferté-Gaucher

Tél. : 01 64 03 25 80 - parolesdeplantes@gmail.com / communication.culture@cc2m.fr

- La confirmation de votre inscription vous sera adressée par e-mail au plus tard le 25 février 2019.
- Le chèque de règlement est à établir à l'ordre du Trésor Public. Vous recevrez une facture lorsque l'encaissement sera effectué.
- Aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf en cas d'annulation de l'événement par cas de force majeure.
- Afin de valider votre inscription, une attestation de votre assurance doit obligatoirement nous être transmise. La CC2M ne répond pas des dommages pouvant être occasionnés (vol, destruction de matériels et marchandises, perte, dommage à un tiers) et ne peuvent en être tenues responsables.
- Les dossiers refusés seront retournés avant le 28 février 2019 avec le chèque de règlement.

INFORMATIONS PRATIQUES

3. LA CC2M FOURNIRA :

- La mise à disposition de votre stand et du matériel indiqué sur la fiche d'inscription.
- La surveillance du stand : du vendredi 10 mai au dimanche 12 mai 2019.
- Deux badges nominatifs par stand.

Stands :

- A réception de votre dossier d'inscription et de votre règlement, un emplacement vous sera attribué. Sur place, ce stand sera numéroté et présentera le nom de votre établissement.
- Nous ne pouvons fournir parasols et barnums.

Parking des exposants :

Le parking des exposants se situe à proximité de l'entrée du Parc de la salle Henri Forgeard, à proximité directe du cimetière (rue Robert Legraverend), un fléchage sera mis en place en amont de l'événement.

Circulation dans le Parc de la salle Henri Forgeard :

- Lors de l'installation de vos stands nous vous demandons de respecter une certaine courtoisie et de rouler au pas dans les allées du parc;
- Après l'installation de vos stands les véhicules pourront être stationnés aux abords du parc.

4. INSTALLATION ET DEMONTAGE

Installation et démontage

- Installation : vendredi 10 mai 2019, de 10h à 18h. Vos stands seront sous gardiennage du vendredi soir au dimanche matin.
- Possibilité d'apporter les denrées périssables samedi 11 mai entre 8h et 9h30. Au-delà de ces horaires, aucun véhicule d'exposant ne sera autorisé à pénétrer sur le site du parc. Il sera ré-ouvert à partir de 18h à l'issue de la manifestation, le dimanche 12 mai. Rappel: les plantes qui nécessitent une mise en « hors gel » seront sous votre responsabilité.
- Démontage dimanche 12 mai 2019 à l'issue de la manifestation à 18h, avec état des lieux.

PETIT-DÉJEUNER CONVIVAL

Samedi et dimanche matins entre 8h30 et 9h30 : un café est offert aux exposants avant l'ouverture des portes.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Comité d'organisation de la Communauté de Communes des 2 Morin /

Tél.: 01 64 03 25 80 - Courriels : parolesdeplantes@gmail.com / communication.culture@cc2m.fr